

Communiqué de presse

La Municipalité de Morges invite à voter non à No Billag

Morges, le 16 janvier 2018. La Municipalité de Morges unanime recommande de voter non, le 4 mars prochain, à l'initiative No Billag. En interdisant tout financement des médias par la Confédération, ce texte menace non seulement l'existence de la Société suisse de radiodiffusion et télévision (SSR), mais aussi celle de nombreuses stations de radio et de télévision régionales, avec lesquels la Ville de Morges collabore.

La suppression de la redevance est une menace directe pour les télévisions et les radios de proximité, qui sont d'indispensables relais pour la vie des communes. Les télévisions et les radios régionales doivent disposer des moyens permettant de rendre compte avec sérieux et impartialité des différentes étapes du processus démocratique et de faire comprendre au public les enjeux du débat politique. Sans redevance, la SSR et les diffuseurs régionaux n'auraient plus les moyens de survivre, perdant jusqu'à 75% de leurs recettes.

Notre démocratie est un système complexe qui demande des médias pluriels. L'initiative No Billag veut aussi abolir l'article de la Constitution qui définit les exigences de qualité que doivent remplir les médias audiovisuels : si cet article est supprimé, la représentation fidèle de différents points de vue ne fera plus partie des principes à respecter dans la couverture de l'actualité. Les médias n'auraient plus non plus l'obligation de prendre en compte les particularités régionales.

Abolir la redevance radio-tv porterait un coup à la production culturelle de ce pays et induirait un report de charges sur les collectivités publiques, dont les communes. Acteur majeur du secteur de la culture, la SSR soutient notamment le cinéma suisse et la scène musicale helvétique ; elle est partenaire de nombreux festivals. Sans elle, la diversité culturelle de notre pays serait considérablement affaiblie et de nombreuses manifestations perdraient en visibilité.

Dès le 1^{er} janvier 2019, la redevance radio-tv coûtera 365 francs par année et par ménage, soit 86 francs de moins qu'actuellement. Pour ce prix, qui sera plafonné, chacun aura accès aux programmes de la SSR dans les quatre langues nationales, ainsi qu'aux 34 autres chaînes régionales de télévision et de radio. Pour ce prix, la cohésion nationale est préservée et l'accès à l'information pour tous est garanti, dans le respect de la grande diversité culturelle et linguistique de la Suisse.